



Mairie
d'Éguilles

CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 30 mars 2022

Compte - Rendu

La séance publique est **ouverte à 18h01**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE Maire en exercice, Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Victoria BACIGALUPO en qualité de secrétaire de séance.

Mes Chers Collègues,

Avant de procéder à l'appel, je porte à votre connaissance que par courrier en date du 14 février 2022, reçu en mairie d'Éguilles le 25 février 2022,

Monsieur Alain REBUFFEL - Conseiller Municipal sur la liste « 2020 Eguilles », Informait Monsieur le Maire de sa démission du Conseil Municipal.

Le 28 février 2022, Monsieur le Maire accusait réception A Monsieur Alain REBUFFEL de sa lettre de démission.

Et conformément à l'article législatif 2121-4 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informait Monsieur le Sous-préfet ;

Et invitait le même jour, par application de l'article législatif 270 du Code Electoral,

Madame Patricia REYNAUD-RENUCCI - Suivante sur la liste « 2020 Eguilles »

A remplacer Monsieur Alain REBUFFEL

Au sein du Conseil Municipal.

Par courrier en date du 04 mars 2022 réceptionné en Mairie le 10 mars 2022 ;

Madame Patricia REYNAUD-RENUCCI renonçait au poste de Conseillère Municipale,

Par application de l'article législatif 270 du Code Electoral,

J'invitais Monsieur Lionel GAUDIOT suivant sur la liste 2020 Eguilles par courrier du 17 mars 2022.

Le 21 mars 2022 par courrier remis en main-propre, la Police Municipale notifie à Monsieur Lionel GAUDIOT la démission de Monsieur Alain REBUFFEL et le désistement de Madame Patricia REYNAUD-RENUCCI et l'invite par courrier du Maire à remplacer Monsieur Alain REBUFFEL au sein du Conseil Municipal

Monsieur Lionel GAUDIOT

Par courrier du 25 mars 2022 réceptionné le 29 mars 2022 accepte de siéger au sein du Conseil Municipal pour la liste 2020 Eguilles.

EN CONSEQUENCE, NOUS DECLARONS INSTALLER Monsieur Lionel GAUDIOT dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Monsieur le Sous-préfet a été immédiatement informé, le tableau des effectifs du Conseil Municipal est rectifié, Monsieur Lionel GAUDIOT

Monsieur Lionel GAUDIOT

Je vous souhaite au nom de l'assemblée réunie ainsi qu'en mon nom personnel

La bienvenue,

Au sein du Conseil Municipal d'EGUILLES.

Nous pouvons procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel du Conseil par M Eric MATAILLET-ROCCHINI - Conseiller Municipal ;

04 Pouvoirs : Jeannette BOURIAUD donne pouvoir à Danielle CARON ; Guillaume NISTASOS donne pouvoir à Florence SEMLER-VINCENTELLI Joëlle GUINDE donne pouvoir à Frédéric ROUSSEAU – Nathalie RAPHEL donne pouvoir à Salvator DI BENEDETTO –

01 absent : Cécile CAILLAT

28 conseillers municipaux étaient présents et représentés ; Quorum atteint avec 28 votants.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 09 février 2022 :

DEC_2022_008	dde subv CD13 tx proximi Maison asso St martin
DEC_2022_009	étanchéité des toitures du groupe scolaire du cros -Tr3
DEC_2022_010	Demande de subvention au titre de la DETR 2022 - MSP
DEC_2022_011	sauvegarde externalisée des données informatiques municipales - actis innovation
DEC_2022_012	sauvegarde externalisée des données informatiques pack évolution e magnus vers BL RH
DEC_2022_013	document unique évaluation des risques professionnels et pénibilité au travail établi par SEPR prévention des risques
DEC_2022_014	tarifs relatifs aux animations à la culture et aux occupations temporaires du domaine public
DEC_2022_015	demande subvention CD13 au titre des travaux de proximité - voirie ch des baoux et impasse bel air
DEC_2022_016	marché de travaux pour l'aménagement de la place du Mail

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal n° 13, portant sur la séance du 09 février 2022.

Aucune observation ;

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 28

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

Monsieur DI BENEDETTO fait parvenir le pouvoir de Mme CAILLAT à M. BAUDIOT

05 Pouvoirs : Jeannette BOURIAUD donne pouvoir à Danielle CARON ; Guillaume NISTASOS donne pouvoir à Florence SEMLER-VINCENTELLI Joëlle GUINDE donne pouvoir à Frédéric ROUSSEAU – Nathalie RAPHEL donne pouvoir à Salvator DI BENEDETTO – Cécile CAILLAT donne pouvoir à Lionel BAUDIOT.

29 conseillers municipaux étaient présents et représentés ; Quorum atteint avec 29 votants.

QUESTION N° 01 : TAXES DIRECTES LOCALES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire à l'identique les taux d'impositions ainsi que suit :

Impôts	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâti	37,75 %	37,75 %
Taxe foncière non bâti	42,12 %	42,12 %

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 02 : APUREMENT DU COMPTE 1069 – REPRISE 1997 SUR EXCEDENTS CAPITALISES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

le Conseil décide de procéder à l'apurement comptable du compte 1069 selon le schéma d'écriture préconisé par le comptable public.

Le compte 1069 sera apuré par l'émission d'un mandat d'ordre mixte ou bien par une écriture sur compte de bilan :

- Débit du compte 1069 pour un montant de 24 061,70 euros
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 24 061,70 euros.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 03 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

RAPPORTEUR : CHRISTIAN LOBELLO

Les comptes de gestion de l'année 2021 ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean François Blazy chef de service de la Trésorerie d'Aix Municipale. Les résultats présentés ci-dessous sont en tous points comparables au compte administratif.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Total des recettes de la section d'investissement :	7 702 695,39
Total des dépenses de la section d'investissement :	6 480 472,58
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	1 222 222,81
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	711 008,34
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	1 933 231,15
Intégration du résultat de clôture du syndicat de la Touloubre	22 713,51
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -) avec SIAT	1 955 944,66
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de la section de fonctionnement :	11 557 606,25
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	11 650 154,04
Résultat de l'exercice N	- 92 547,79
Report à nouveau de l'année n-1	634 389,69
résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ ou -)	541 841,90
Intégration du résultat de clôture du syndicat de la Touloubre	8 732,77
Résultat de clôture de la section de fonctionnement avec SIAT	550 574,67
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	2 475 073,05
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021 avec INTEGRATION SIAT	2 506 519,33

Il est porté à la connaissance du conseil l'intégration d'une quote part des résultats de clôture du syndicat intercommunal d'aménagement de la Touloubre par intégration au résultat de clôture.

compte de gestion du budget annexe PHOTOVOLTAIQUE

Les résultats 2021 du budget annexe PHOTOVOLTAIQUE tels qu'arrêtés dans le compte de gestion du receveur municipal (pages 22 et 23) se décomposent ainsi que suit :

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Total des recettes de la section d'investissement :	21 777,00
Total des dépenses de la section d'investissement :	15 159,02
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	6 617,98
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	119 470,30
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	126 088,28
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	20 862,23
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	25 911,55
Résultat de l'exercice N	- 5 049,32
Report à nouveau de l'année n-1	- 46 299,73
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	- 51 349,05
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	
	74 739,23

compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENTS

Les résultats 2021 du budget annexe LOTISSEMENTS tels qu'arrêtés dans le compte de gestion du receveur municipal (pages 22 et 23) se décomposent ainsi que suit :

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Total des recettes de la section d'investissement :	300 000,00
Total des dépenses de la section d'investissement :	-
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	300 000,00
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	-
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	300 000,00
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de la section de fonctionnement :	-
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	11 127,51
Résultat de l'exercice N	- 11 127,51
Report à nouveau de l'année n-1	-
Affectation du résultat n-1 à l'investissement	-
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	- 11 127,51
TOTAL GENERAL DE CLOTURE DES SECTIONS	
	288 872,49

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de ces résultats en tous points identiques au compte administratif et donne quitus de sa gestion à monsieur le Trésorier Municipal.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 29

Monsieur le Maire quitte la séance à 18h27 pour le vote des Comptes Administratifs : soit 28 présents

DONNE LA PRESIDENCE A MADAME LA 1ERE ADJOINTE – MICHELE GRAZIANO

QUESTION N° 04 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2021

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

RAPPORTEUR :CHRISTIAN LOBELLO

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil ;

Constate l'identité des résultats avec le compte de gestion du receveur municipal ;

Approuve les comptes administratifs de la commune : budget principal, budget annexe photovoltaïque et budget annexe Lotissements, ayant fait l'objet de 3 rapports de présentation et d'annexes.

Les résultats d'exécution du budget principal sont présentés ci-dessous de manière globale et normalisée selon la maquette de l'instruction comptable M14 de manière à faire apparaître le total des réalisations de l'exercice, les reports à nouveau de l'exercice antérieur, les restes à réaliser de l'exercice 2021.

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier, et font ressortir un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 541 841,90 euros, compte tenu des reports à nouveau de l'exercice 2020.

Le résultat de clôture en investissement s'établit à 1 933 231,15 euros.²

L'excédent global de clôture est arrêté à 2 475 073,05 euros.

Le conseil municipal après en avoir débattu hors de la présence du maire, se prononce par un vote global, en application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 24
Abst : 00
Contre : 04 M. DI BENEDETTO, Mme RAPHEL,
Mme CAILLAT, M. GAUDIOT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Les résultats d'exécution du budget annexe sont présentés, comme pour le budget principal, de manière globale et normalisée selon la maquette de l'instruction comptable M4 de manière à faire apparaître le total des réalisations de l'exercice, les reports à nouveau de l'exercice antérieur, les restes à réaliser de l'exercice 2021.

Voici dans un premier temps les résultats globaux de l'exercice :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES TOTALES :	21 777,00 euros
DEPENSES TOTALES :	15 159,02 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 617,98 euros

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES TOTALES :	20 862,23 euros
DEPENSES TOTALES :	25 911,55 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE :	- 5 049,32 euros

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 1 568,66 euros

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier, qui font ressortir un résultat global d'exercice excédentaire de **1 568,66 euros**.

Compte tenu des reports à nouveau de l'exercice 2020, soit un déficit de fonctionnement de 46 299,73 euros et un excédent d'investissement de 119 470,30 euros, **les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'élèvent à :**

SECTION D'EXPLOITATION :	- 51 349,05 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	126 088,28 euros
EXCÉDENT GLOBAL DE CLOTURE :	74 739,23 euros

Ces résultats seront repris tels quels au budget primitif de l'exercice 2022, sans affectation du résultat.

Il n'y a pas de restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022.

Le conseil municipal après en avoir débattu hors de la présence du maire, se prononce par un vote global, en application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 24
Abst : 00
Contre : 04 M. DI BENEDETTO, Mme RAPHEL,
Mme CAILLAT, M. GAUDIOT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Les résultats d'exécution du budget annexe sont présentés, comme pour le budget principal, de manière globale et normalisée selon la maquette de l'instruction comptable M14, spécifique aux budgets des services annexes assujettis à la TVA. Ces tableaux font apparaître le total des réalisations de l'exercice, les reports à nouveau de l'exercice antérieur, les restes à réaliser de l'exercice 2021.

Voici dans un premier temps les résultats globaux de l'exercice :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES TOTALES :	300 000,00 euros
DEPENSES TOTALES :	0 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE	300 000,00 euros

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES TOTALES :	0 euros
DEPENSES TOTALES :	11 127,51 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE :	- 11 127,51 euros

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 288 872,49 euros

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier, qui font ressortir un résultat global d'exercice excédentaire de **288 872,49 euros**.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2021 et en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'établissent ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION :	- 11 127,51 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	300 000,00 euros
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :	288 872,49 euros

Ces résultats seront repris tels quels au budget primitif de l'exercice 2022, sans affectation du résultat.

Il n'y a pas de restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Les 4 pages suivantes présentent le détail des résultats, section par section, et par niveau de vote budgétaire.

Charge monsieur le Maire d'en assurer la transmission au contrôle de légalité.

Le conseil municipal après en avoir débattu hors de la présence du maire ayant quitté la salle du conseil, se prononce par un vote global, en application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 24
Abst : 00
Contre : 04 M. DI BENEDETTO, Mme RAPHEL,
Mme CAILLAT, M. GAUDIOT

Monsieur le Maire revient en séance à 18h44 : soit 29 présents

QUESTION N° 05 : INFORMATION SUR LES INDEMNITES DE TOUTE NATURE PERÇUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Tous les ans, avant le vote du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature (en espèce ou en nature) perçues par élus au titre de leurs divers mandats, doivent être présentés au conseil municipal pour information.

Le conseil municipal dans sa délibération du 10 juin 2020 a fixé le montant des indemnités versées aux élus de la commune et ainsi que les véhicules de fonction attribués aux élus.

Il s'agit des indemnités au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- en tant qu' élu au sein du conseil municipal,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d' économie mixte/société publique locale,

Le conseil municipal prend acte de la communication de cette information annuelle.

QUESTION N° 06 : VOTE DES 3 BUDGETS PRIMITIFS 2022

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

RAPPORTEUR :CHRISTIAN LOBELLO

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales pris en ses articles L 1612-2, L 2312-1 à 3 et L 2313-1 ; fixant les règles de présentation et de publicité, ainsi que la liste des pièces annexes obligatoires à joindre aux documents budgétaires annuels.

Vu l' instruction codificatrice M14 notamment son titre 3 fixant le cadre budgétaire et comptable du budget général et du budget lotissement, et l' instruction codificatrice M4 fixant le cadre budgétaire et comptable du budget photovoltaïque.

Considérant que les caractéristiques essentielles des projets de budgets ont été exposées à l' occasion du débat d' orientation budgétaire qui s' est tenu lors de la séance du conseil municipal du 9 février 2022. A cette occasion le calendrier budgétaire 2022 a été exposé et notamment le vote au mois de mars d' un budget primitif, afin de permettre une prise en compte plus rapide des mesures d' économies, et permettre une réalisation plus rapide des opérations d' investissement prévues en crédits nouveaux.

Considérant la délibération précédente fixant les taux d' imposition pour l' année 2022.

Considérant la délibération précédente prenant acte des résultats du compte de gestion du receveur ; et des excédents de clôture repris du syndicat intercommunal d' aménagement de la Touloubre ;

Considérant la délibération précédente sur l' adoption des comptes administratifs 2021.

Section de fonctionnement budget général – Le montant des dépenses et recettes de fonctionnement est arrêté en équilibre à la somme de 12 436 423,30 euros.

Vote chapitre/chapitre :

Chapitre 011 :

vote à l' unanimité

Pour 23 / Contre 00 / Abstention 06 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – M. GUENSER – Mme CAILLAT – M. WILLEMIN – M. GAUDIOT

Chapitre 012 – 014 – 65 – 66 – 67 - 002 – 022 – 023 -013 -70 – 73 -74 – 75 – 76 -77

Vote à la majorité

Pour 23 / Contre 02 M. GUENSER – M. WILLEMIN / Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – Mme CAILLAT – M. GAUDIOT

Section d' investissement budget général – Le montant total des recettes d' investissement de la section est arrêté à 8 020 957,96 euros.

Vote chapitre/chapitre et opération/opération :

vote à l' unanimité

Pour 23 / Contre 00 / Abstention 06 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – M. GUENSER – Mme CAILLAT – M. WILLEMIN – M. GAUDIOT

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Section de fonctionnement du budget annexe de production d' électricité photovoltaïque :

L' équilibre de la section de fonctionnement est arrêté à 77 391,52 euros.

Après un Vote chapitre / chapitre : à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 06 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – M. GUENSER –
Mme CAILLAT – M. WILLEMIN – M. GAUDIOT

Section d'investissements du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

La section d'investissement retrace en dépenses le remboursement de l'échéance d'emprunt, le remboursement d'une avance en capital réalisée par la commune le 18 mai 2018 pour 46 520 euros, 30 000 euros en frais d'études, 30 000 euros au compte 2151 installations techniques, ainsi que pour l'équilibre de la section un montant provisionnel de 25 943,72 euros au chapitre 23 immobilisations en cours.

L'équilibre de la section d'investissement est arrêté à la somme de 147 865,28 euros.

Après un Vote chapitre / chapitre : à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 06 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – M. GUENSER –
Mme CAILLAT – M. WILLEMIN – M. GAUDIOT

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Section de fonctionnement du budget annexe lotissement :

Section de fonctionnement : arrêtée à 548 007,78 euros

Le conseil, se prononce par un vote global, en application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T.

Après un Vote chapitre / chapitre : à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 06 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – M. GUENSER –
Mme CAILLAT – M. WILLEMIN – M. GAUDIOT

Section d'investissements du budget annexe lotissement :

Section d'investissement : arrêtée à 545 338,52 euros

Le conseil, se prononce par un vote global, en application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T.

Après un Vote chapitre / chapitre : à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 06 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL – M. GUENSER –
Mme CAILLAT – M. WILLEMIN – M. GAUDIOT

QUESTION N° 07 : ACQUISITION DES PARCELLES AB 352 et AB 353 – CENTRE ANCIEN DU VILLAGE

RAPPORTEUR : BENOIT COLSON

Le Conseil considérant l'intérêt général de cette acquisition dans le but d'aménager dans le centre ancien un parking ouvert sur les parcelles :

✚ AB 352 sise 6 rue fermée – 13510 EGUILLES pour une surface de 49 ca ;

✚ AB 353 sise lieu-dit « le village » - rue des marseillais – 13510 EGUILLES pour une surface de 4a 36ca.

Pour un montant de 230 000 € hors frais de notaire et de transaction ; montant supérieur de 87 000 € à l'estimation établie par le pôle d'évaluation domaniale, montant justifiant l'intérêt général pour la commune afin d'optimiser son stationnement dans le centre ancien.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 08 : CESSION DE LA PARCELLE BX 312

RAPPORTEUR : RENAUD DAGORNE

Décide de céder la propriété communale BX 312 d'une superficie de 604 m² située en Zone Agricole – voie Aurélienne à EGUILLES, au prix de 1 200.00 euros à Monsieur Jean-Claude AMY frais de notaire et procédure à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 09 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

QUESTION RETIREE EN SEANCE

QUESTION N° 10 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

RAPPORTEUR : FREDERIC ROUSSEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG13 va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL) les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,10% de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 11 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPÔT DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE, LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS, LES PERMIS D'AMENAGER OU DE DECLARATION DE TRAVAUX AU NOM DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : ANDRES LOPEZ

Le Conseil ; habilite Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire ou demande de permis de construire modificatif, les permis d'aménager ou de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour 23
Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme RAPHEL –
Mme CAILLAT - M. GAUDIOT
Contre 02 M. GUENSER – M. WILLEMIN

QUESTION N° 12 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION, PAR LA COMMUNE D'EGUILLES, DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RESEAUX HUMIDES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES VOIRIES DE LA RUE D'AIX, DE LA TRAVERSE DES JASSES ET DU CHEMIN DES LAMPIS

RAPPORTEUR : BENOIT COLSON

Le Conseil Municipal approuve la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée, pour la réalisation par la commune de l'aménagement des réseaux humides dans le cadre de l'aménagement des voiries de la rue d'Aix, de la Traverse des jasses et du chemin des Lampis ; pour un montant prévisionnel des études et travaux à 572 000 €HT soit 686 400 €TTC selon les plans de finances en annexe de la présente convention et le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à sa signature.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

Aucune Question diverse.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19H41.